

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/10/2022

Dossier complet le :
19/10/2022

N° d'enregistrement :
2022-6504

1. Intitulé du projet

Construction du complexe multisports de Bois Fossé

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE CHALLANS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PASCREAU Rémi, maire

RCS / SIRET

2 1 8 5 0 0 4 7 8 0 0 2 0 9

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. d)	Construction d'un équipement sportif

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet repose sur la construction d'un complexe sportif comprenant :

- une grande salle multisports (handball, badminton, basket-ball, mur d'escalade, ...),
- deux salles spécialisées (une salle de musculation et une salle de danse et activités physiques d'expression corporelles),
- des pièces sanitaires et techniques (vestiaires, douches, locaux de rangement, locaux techniques divers, ...).

Le site retenu pour l'implantation de ce complexe a été choisi pour sa proximité avec le lycée, principal usager. Placé en frange du pôle tertiaire Activ'Océan, il bénéficie d'un certain nombre d'équipements existants : dessertes viaires et douces, aire de stationnements, réseaux, ...

Le terrain voué à ce projet est vierge de construction (prairie de fauche). Seule l'extrémité Nord du périmètre du projet se superpose à un délaissé de bord de voie qui sera intégré à l'aménagement (en partie revégétalisé).

4.2 Objectifs du projet

Ce projet est engagé pour palier à l'absence d'équipement sportif à proximité immédiate du Lycée Notre Dame. En effet, à ce jour, les lycéens de cet établissement de 1400 élèves :

- prennent le car scolaire pour accéder à la salle du Palais de la Foire, principal équipement couvert utilisé par le lycée ; le Palais de La Foire présente un statut très vieillissant et inadapté à la pratique sportive ; il est utilisé par quelques associations sportives mais sert également pour les expositions en tous genres (foire avicole, foire commerciale, ...) ; Il est situé au Nord du centre-ville, à environ 10 minutes en car du lycée ;
- peuvent accéder ponctuellement à la salle des noues et au complexe sportif des Pierre de Coubertin (dans les quelques créneaux disponibles, le collège public Milcendeau étant prioritaire) ; ce complexe et la salle des noues restent néanmoins à 15 minutes de marche, ce qui représente 1/4 du temps alloué au créneau sport (0,5 h aller-retour pour un créneau de 2 h).

En dehors des horaires scolaires, ce nouveau complexe sportif bénéficiera aux associations sportives challandaises dont certaines présentent des difficultés pour accueillir dans de bonnes conditions leurs licenciés (Vendée Challans Badminton notamment). La pose d'un mur d'escalade permettra de proposer une nouvelle activité, cet équipement public n'existant pas aujourd'hui sur la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation du complexe comprennent les principales phases suivantes :

- abattage du linéaire de haie impacté par le projet (hiver 2022-2023)
- travaux de construction et aménagements extérieurs (juin 2023 - juillet 2024)
- plantations (automne 2024)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le complexe sera utilisé durant la période scolaire par les lycéens. En dehors des horaires réservés pour le lycée, les associations sportives challandaises pourront y accéder. Le complexe sportif est dimensionné pour une capacité d'accueil maximale simultanée pour l'accueil du public de 570 personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de Construire un ERP
- Porté à connaissance des modifications au titre du R.214-1 du code de l'environnement et en application du R.181-46 (le projet est implanté sur un site déjà couvert par une autorisation Loi sur l'Eau - 2007)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise parcellaire	Environ 1,44 ha
Emprise toiture complexe sportif	Environ 2900 m ²
Capacité d'accueil maximale simultanée	570 personnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Gabriel LIPPMAN
85300 CHALLANS

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 52' 46" 2 Lat. 46° 50' 02" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF le plus proche se situe à un peu de 750 m en aval du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I du Bois des Bourbes. Ce bois est également classé parmi les Espaces Naturels Sensibles du département. - Voir ANNEXE 7 -
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Challans dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Le site d'étude n'est pas concerné par une zone affectée par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique. Les plus proches sont à environ 2km au Sud-Ouest du projet. Il s'agit du Logis de la Vérie (1911550067) et du Menhir de la Pierre Levée (1910154895).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide avait été identifiée sur la partie Ouest du site d'étude dans le cadre de l'inventaire communal (2010/2012). Cette zone humide a fait l'objet d'une délimitation affinée dans le cadre d'une étude préalable à l'aménagement de la zone (2013 ; 2020). La zone humide identifiée sera préservée (préservation milieu et maintien des conditions d'alimentation). Elle a été classée en zone Np lors de la dernière modification du PLU (juin 2022). - Voir ANNEXE 8 et ANNEXE 4 -

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Challans n'est pas couverte par un PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas identifié parmi les sites pollués ou potentiellement pollués de la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est placé dans le périmètre de protection éloignée (PPE) du captage d'eau potable de la Vérie, à un peu plus de 1,5 km du puits le plus proche. Il n'y a pas de prescriptions et interdictions dans ce périmètre de protection éloignée. Ce PPE constitue une zone de vigilance et de sensibilisation pour la protection de la ressource en eau. - Voir ANNEXE 9 -
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site inscrit sur le territoire communal challandais. Le site inscrit le plus proche est le Port du Bec, à plus de 18 km (communes de Beauvoir sur Mer et Bouin).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à un peu plus de 1,6 km en aval du projet. Il s'agit du site Natura 2000 du Marais Breton (classé au titre de la directive habitat et de la directive oiseaux). - Voir ANNEXE 6 -
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun site classé sur le territoire communal challandais. Le site classé le plus proche est la corniche Vendéenne à plus de 16 km (commune de St Hilaire de Riez).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement sur le réseau d'eau potable (alimentation en eau des sanitaires et des douches).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage. La gestion des eaux pluviales sera effectuée en surface, via des espaces verts en creux, de sorte de respecter le cycle de l'eau et préserver les conditions d'alimentation de la zone humide présente en aval.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du bâtiment et des aménagements associés nécessitera un décapage de la terre végétale et quelques déblais modérés (pour la mise en forme des noues par exemple, des tranchées, ...). Ces déblais seront autant que possibles réutilisés sur site pour limiter l'impact carbone du chantier (réutilisation pour la mise en forme des talus de haie bocagère, ...). Il est bien entendu exclus de ventiler ces matériaux sur la zone humide et ses abords ! Les excédents potentiels seront évacués vers un site proche (réutilisation ou ISDI).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du bâtiment et des différents aménagements du projet nécessitera l'apport de matériaux extérieurs au site (empierrement, béton, ...)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un site actuellement vierge de construction, en prairie. Il va donc forcément avoir des répercussions sur les habitats et sur les espèces inféodées à ce terrain. Le projet a été conçu de sorte de limiter au maximum les impacts sur les enjeux de biodiversité du site, avec un évitement des habitats les plus sensibles (travail du projet selon la séquence ERC). - Voir ANNEXE 10 et ANNEXE 11 chap. 6-
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est trop éloigné du site Natura 2000 pour présenter un quelconque impact direct sur les espèces et habitats de ce site protégé. De part la nature du projet, il n'est pas non plus susceptible de générer des incidences indirectes significatives sur ce milieu (pas d'émergence sonore perceptible, projet non susceptible d'engendrer des eaux rejetées de mauvaise qualité, ...)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est constitué d'anciennes parcelles agricoles en déprise. Il est placé dans un secteur qui est voué à être urbanisé depuis plus d'une quinzaine d'années (classé en zone 2AU depuis l'élaboration du PLU en 2006). Afin d'ouvrir à l'urbanisation ce site, le PLU a fait l'objet d'une procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet en 2022. Cette procédure a nécessité une évaluation environnementale qui a fait l'objet d'un avis de la MRAE le 24 janvier 2022. La modification du PLU a été approuvée par le conseil municipal le 02 juin 2022 et le site est actuellement classé en zone US.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (édition 2019), la commune de Challans est exposée aux risques technologiques suivants : - le risque de transport de matières dangereuses - le risque industriel (site SAITEC, ICPE à risque incendie émanation toxique) Le site du projet reste cependant éloigné de ces zones à risques (pas de voies à grande circulation à proximité, ligne ferroviaire proche uniquement utilisée pour le transport de personnes, gazoduc hors agglomération, SAITEC à plus de 2km).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM, la commune est exposée aux risques naturels suivants : - le risque inondation et le risque retrait/gonflement des argiles - le risque sismique, météorologique et radon (comme tout le département) Le site du projet n'est pas concerné par le risque d'inondation (hors emprise AZI, non bordé d'un cours d'eau). Il est exposé à un aléa moyen vis-à-vis de la thématique argile et un aléa sismique modéré. Les dispositions constructives du bâtiment tiendront compte de ses aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le complexe va être réalisé à côté du lycée, permettant de réduire les durées de transport et l'usage des cars scolaires par rapport à la situation actuelle (les élèves s'y rendront à pied). L'accès par le public va forcément impliquer des déplacements. Son positionnement en cœur d'agglomération va favoriser l'usage des modalités douces. Son utilisation par les associations en dehors du temps scolaire va permettre une parfaite répartition des flux de circulation sur le pôle tertiaire et une utilisation des parkings existants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La fréquentation du site va générer quelques émissions sonores. Ces dernières restent limitées aux circulations induites pour accéder au site, à la fréquentation extérieure, notamment au niveau du parvis. Concernant les émergences susceptibles d'émaner du bâtiment, elles devraient être réduites : une étude acoustique va être réalisée sur ce projet pour garantir une bonne isolation acoustique vis-à-vis de l'extérieur et un confort des usagers. L'habitation la plus proche est à 100 m au Sud-Ouest.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations sont susceptibles d'être produites par les engins pendant la phase chantier. Ces émergences restent temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe déjà des mats d'éclairage de l'espace public le long de la rue Lippmann. Ce dispositif sera complété sur l'entrée du complexe, au niveau du parvis, afin de permettre une sécurisation de cet espace (éclairage piloté et programmable). Compte-tenu de la présence de grandes ouvertures permettant de bénéficier d'un éclairage naturel au sein du complexe le jour, des émissions lumineuses seront générées vers l'espace extérieur de nuit. L'éclairage sera cependant éteint dès que les locaux ne seront plus utilisés permettant de préserver une trame noire à l'arrière de la salle.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de toitures vont être orientées pour partie vers une cuve de récupération (utilisée comme réserve d'eau pour l'arrosage des plantations communales). Elles transiteront également vers des espaces de rétention et seront évacuées, après régulation hydraulique, vers la zone humide présente en aval. La gestion des eaux pluviales respecte le zonage d'assainissement pluvial (débit de rejet calé sur un débit spécifique de 3 L/s/ha et maîtrise des pluies trentennales).</p> <p>- VOIR ANNEXE 4 et ANNEXE 11 chap.7 -</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents domestiques produits par les usagers du site (sanitaires, douches), seront évacués par le réseau d'assainissement collectif, qui passe au pied du complexe, vers la station d'épuration. La charge maximale estimée est de 29 EH (0,05 EH/usager). La station qui présente des rejets conformes en équipement et performance est en mesure de recevoir ces nouveaux apports (charge maximale en entrée correspondant à 56% de sa charge nominale de traitement en 2020).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les usagers du site sont susceptibles de produire quelques déchets ménagers (bouteilles, emballages alimentaires). Les volumes concernés restent très faibles. De plus, un certain nombre de fédérations incite les licenciés à une réduction de leur déchets (arrêt de l'usage des bouteilles d'eau à usage unique au profit de gourdes, ...).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est placé sur une zone de présomption de prescription archéologique. Des fouilles ont été réalisées par le service patrimoine et archéologie de la Vendée en 2021. Aucun vestige d'intérêt patrimonial n'ayant été identifié, la DRAC a informé la collectivité, par courrier daté du 14 septembre 2021, qu'aucune prescription complémentaire d'archéologie préventive ne serait demandée sur ce site. Le projet va engendrer une mutation du paysage et des perceptions paysagères. Les cônes de vues sur ce site restent néanmoins limités. - ANNEXE 3 et ANNEXE 11 chap.4 -
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet n'est plus exploité à des fins agricoles aujourd'hui (il fait juste l'objet d'une fauche d'entretien régulière). Le projet va permettre d'offrir un meilleur cadre d'enseignement pour la pratique sportive aux élèves du Lycée Notre Dame et compléter l'offre en équipements sportifs sur la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler (projets existants ou approuvés au titre du R.122-5 du code de l'environnement = projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- ANNEXE 11 -

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ouverture à l'urbanisation de ce site a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale récente. Le projet de construction actuellement en phase d'étude opérationnelle a été établi en tenant compte des remarques formulées par la MRAE dans son avis pour une meilleure prise en compte de l'environnement. Il a été conçu dans un principe de gestion économe de l'espace et de limitation des impacts sur l'environnement : implantation du complexe au plus près des zones urbaines afin de préserver la prairie, la zone humide et réduire au maximum l'impact du projet sur les linéaires de haies, restauration des continuités écologiques altérées, conception bioclimatique et éclairage à LED permettant de réduire la consommation en énergie, récupération et maîtrise de la gestion des eaux pluviales ... Au regard de ces éléments, une évaluation environnementale du projet n'apporterait pas une plus-value significative et mettrait en péril l'objectif d'ouverture du complexe à la rentrée 2024.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - LES ZNIEFF ANNEXE 8 - IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES ZONES HUMIDES SUR LE SITE D'ETUDE ANNEXE 9 - PERIMETRES DE PROTECTION AEP ANNEXE 10 - DIAGNOSTIC NATURALISTE ANNEXE 11 - TRAVAIL SUR LA SEQUENCE ERC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Challans

le, 14/10/22

Signature



Le Maire,
Remi PASCREAU